

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-215600792-20240123-CM20240123D1-DE

Objectif 3.4 : Soutenir le développement des énergies renouvelables

Objectif 3.5 : Permettre le développement des communications numériques

4. Préserver le patrimoine naturel

Objectif 4.1 : Préserver les réservoirs de biodiversité et leurs fonctions

Objectif 4.2 : Protéger la trame bleue (cours d'eau, mares et zones humides)

Objectif 4.3 : Conserver la trame verte (haies et boisements)

Objectif 4.4 : Mettre en valeur les paysages communaux

Objectif 4.5 : Sauvegarder la richesse du patrimoine bâti

Objectif 4.6 : Se protéger du risque d'inondation

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en débattre.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 13

- VOTANTS : 15

- Abstentions : 0

- Suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

- POUR : 15

- CONTRE : 0

Le conseil municipal :

- **ACTE la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable**
- **DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Stéphane ROUAULT

